



SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE

Commune de Saint-Yrieix-Sous-Aixe

Concertation de la population

Afin d'accélérer le déploiement des **Energies Renouvelables (EnR)** la loi du 10 mars 2023 prévoit que les communes définissent des « zones d'accélération » favorables à l'accueil des projets.

L'installation des **EnR** dans ces zones bénéficieront d'avantages tels que délais de procédure raccourcis et mécanismes financiers incitatifs.

ATTENTION il sera toujours possible d'installer des EnR en dehors de ces zones, évidemment ces projets ne bénéficieront pas des avantages ci-dessus.

Dans ce contexte, la commune de Saint-Yrieix-Sous-Aixe propose des zones de géothermie et d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture et en ombrières.

Il n'y a aucune proposition de zones éoliennes.

Les documents correspondants sont consultables en mairie du 18 mars au 06 avril 2024, un registre est à disposition pour consigner vos remarques.

Suite à cette concertation le conseil municipal délibérera en mai – juin 2024.



Le Maire, Gérard KA UWACHE

Mairie 87700 SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE

Tél : 05 55 03 81 86 Messagerie : mairie.saint-yrieix-sous-aixe@wanadoo.fr Site internet : www.saint-yrieix-sous-aixe.fr